

Arrêté portant recevabilité des candidatures
pour le renouvellement général du Conseil d'Ecole de l'Esiroi de l'Université de La Réunion

► Scrutin du mardi 5 avril 2016 ◀

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Vu le Code de l'éducation

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion

Vu les Statuts de l'Esiroi de l'Université de La Réunion

Vu l'arrêté portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement général du Conseil d'Ecole de l'ESIROI de l'Université de La Réunion en date du 4 mars 2016

CONSIDERANT les candidatures reçues en vue du scrutin du 5 avril 2016 pour l'élection des représentants des professeurs et personnels assimilés, des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des personnels BIATSS et des usagers au conseil d'école de l'Esiroi.

ARRETE

Article 1 - objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues, dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées notamment par le Code de l'Education, pour le scrutin du 5 avril 2016, en vue de l'élection des représentants des professeurs et personnels assimilés, des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, des personnels BIATSS et des usagers au conseil d'école de l'Esiroi.

Article 2 – liste des candidatures recevables pour les élections au conseil de l'Esiroi :

Sont déclarées recevables, les candidatures et les listes de candidatures suivantes :

Collèges concernés	Nb de sièges à pourvoir	Noms des candidats / Noms des liste de candidatures	Appartenance syndicale ou soutien (facultatif)	Ordre de classement préférentiel
Professeurs et personnels assimilés	3 sièges	« ESIROI demain »		GARDE François REMIZE Fabienne LAURET Philippe
		« Pour l'ESIROI »		COURDIER Rémy
		« Un projet, une ambition »		ADDI Khalid
		« Responsabilité, confiance et cohésion »		KADJO Amangoua Jean-Jacques FOUILLAUD Mireille

				PAYET Denis
Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	3 sièges	« Pour plus de transparence, de cohérence et la représentativité de TOUTES les opinions »		MARTIN Philippe
Usagers	2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants	« Elèves ESIROI »		MANGANI Lou DORMEUIL Paolo
Personnels BIATSS	2 sièges	« BIATSS ESIROI »		MILHAU Cathie KWAN Joël
		« UNSA, ITRF BI.O »		HENRY Céline

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

Le responsable administratif de l'Esiroi est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté. Il sera en outre procédé à l'affichage de cet arrêté dans toutes les implantations concernées par l'élection.

Fait à St-Denis, le 25 MARS 2016

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Mohamed ROCHDI

